Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

SYNDICAT DES EAUX DU LIGNON

eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'esté possible pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités permitantalesset au décart du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoire saturations du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matiè Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 27/09/2022

1.	Carac	térisation technique du service	Affichage : 27/09/2022		4
	1.1.	Présentation du territoire desservi			
	1.2.	Mode de gestion du service			
	1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)			
	1.4.	Nombre d'abonnés			
	1.5.	Eaux brutes			
	1.5.1	Prélèvement sur les ressources en eau			6
	1.5.2	Achats d'eaux brutes			7
	1.6.	Eaux traitées			8
	1.6.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de	e l'eau potable en 202	21	8
	1.6.2				
	1.6.3				
	1.6.4				
	1.6.5				
	1.6.6				
	1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements	•		
2.	Tarifi	cation de l'eau et recettes du service			11
	2.1.	Modalités de tarification	•••••		11
	2.2.	Facture d'eau type (D102.0)			12
	2.3.	Recettes			14
3.	Indic	ateurs de performance			15
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	•••••		15
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale d			
	3.3.	Indicateurs de performance du réseau			
	3.3.1				
	3.3.2	1 \			
	3.3.3.	1 ' '			
	3.3.4. 3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'ea Indice d'avancement de protection des ressources et			
	3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-	,		
	3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151			
	3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P15			
	3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précéden	•	O	
	3.9.	Taux de réclamations (P155.1)			
4.	Finar	cement des investissements		O .	
	4.1.	Branchements en plomb	•••••		21
	4.2.	Montants financiers			
	4.3.	État de la dette du service			21
	4.4.	Amortissements			21
	4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer	la qualité du service	à l'usager et les	
		ances environnementales du service			
	4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travai			
		dernier exercice			
5.		ns de solidarité et de coopération décentralisée dans			
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
6	Table	au récapitulatif des indicateurs			24

1. Caractérisation technique du 28 ervice

	1.1. Présentation du territoire desservi							
l								
Le	service est géré au niveau ☐ communa ☐ intercomi		nal					
•	Nom de la collectivité : SYNDICAT D	ES	EAU	X DU LIC	SNO	N		
•	Nom de l'entité de gestion : eau potable	e						
•	Caractéristiques (commune, EPCI et ty	pe,	etc.)	: Syndicat	Inte	ercommunal à Vo	cation Unique	
•	Compétences liées au service :							
				Oui	i	Non		
	Production			\square				
	Protection de l'ouvrag prélèvement (1)	e	de					
	Traitement (1)							
	Transfert			\checkmark				
	Stockage (1)							
	Distribution							
	(1) A compléter							
•	Territoire desservi (communes adhérer	ites	au se	rvice, sect	eurs	et hameaux dess	ervis, etc.) : C	leppé, Poncins
•	Existence d'une CCSPL		Oui				☑ Non	
• au	Existence d'un schéma de distribution sens de l'article L2224-7-1 du CGCT		Oui	, date d'ap	prob	oation*:	Non	
•	Existence d'un règlement de service		Oui	, date d'ap	prob	oation*:	\[\] Non	
•	Existence d'un schéma directeur		Oui	date d'ap	prob	oation*:		
	1.2. Mode de gestion du s service est exploité en ☑□ Délégation				ivée			

^{*} Approbation en assemblée délibérante

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022 Affichage : 27/09/2022

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : ____
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/03/2024
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1 670 habitants au 31/12/2021 (1 616 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 878 abonnés au 31/12/2021 (848 au 31/12/2020).

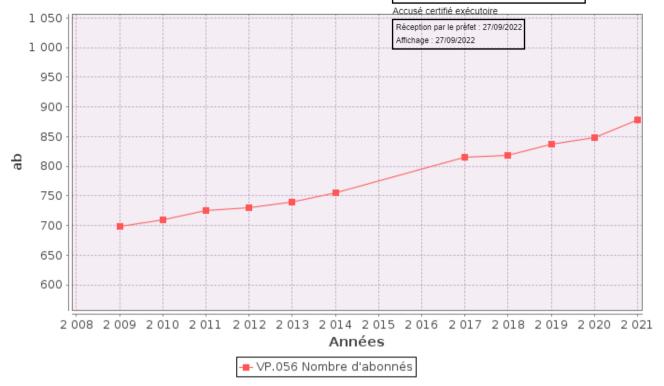
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Cleppé					
Poncins					
Total	848			878	3,5%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 14,2 abonnés/km au 31/12/2021 (13,73 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,9 habitants/abonné au 31/12/2021 (1,91 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 87,62 m³/abonné au 31/12/2021. (99,62 m³/abonné au 31/12/2020).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

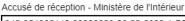


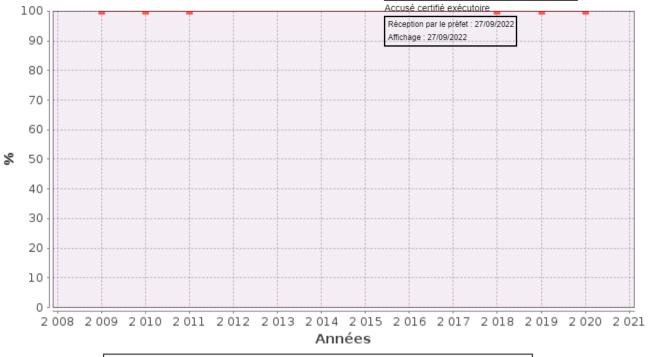
Le service public d'eau potable prélève 148 793 m³ pour l'exercice 2021 (155 349 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Puits Naconne			155 349	148 793	-4,2%
Total			155 349	148 793	-4,2%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.





➡ DC.192 Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines)

1.5.2. Achats d'eaux brutes



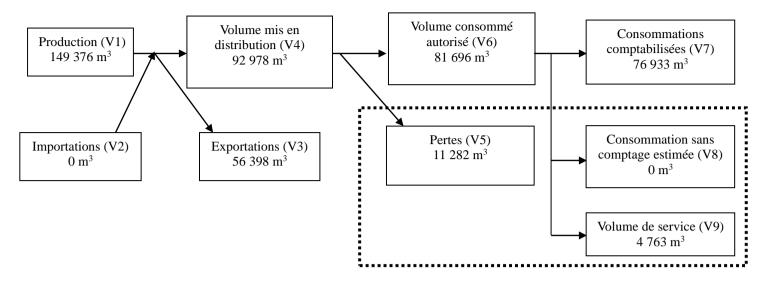
Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Observations
Total		

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022 Affichage : 27/09/2022

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



1.6.2. Production

Eaux traitées



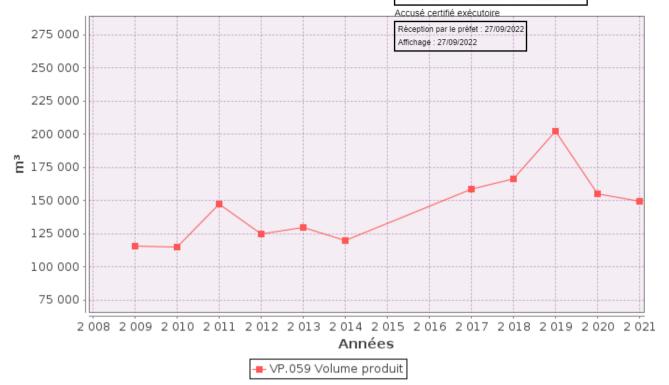
1.6.

Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Puits Naconne	155 349	149 376	-3,8%	80
Total du volume produit (V1)	155 349	149 376	-3,8%	80



1.6.3.

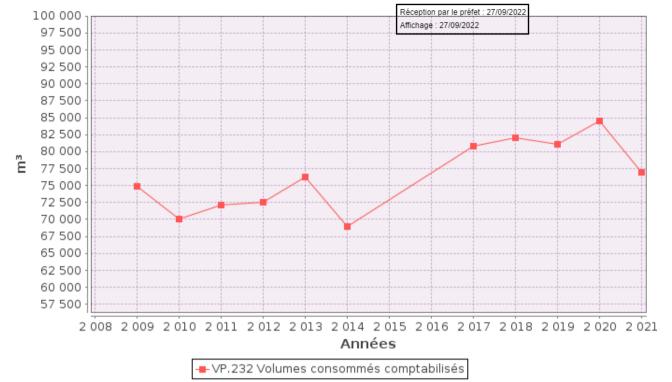
Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	%	80

Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	84 474	76 933	-8,9%
Abonnés non domestiques	0	0	%
Total vendu aux abonnés (V7)	84 474	76 933	-8,9%
Service de (2)			
Service de (2)			
Total vendu à d'autres services (V3)	53 060	56 398	6,3%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5.

Autres volumes

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	%
Volume de service (V9)	5 073	4 763	-6,1%

.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	89 547	81 696	-8,8%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 61,84 kilomètres au 31/12/2021 (61,77 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service : € au 01/01/2021 € au 01/01/2022

Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
collectivité	
29 €	29 €
0,83 €/m³	0,83 €/m³
€/m³	€/m³
€	€
lélégataire	
51,79 €	53,27 €
1,1607 €/m³	1,2032 €/m³
€/m³	€/m³
redevances	
5,5 %	%
0 €/m³	0 €/m³
0,23 €/m³	0,23 €/m3
0 €/m³	0 €/m³
0 €/m³	0 €/m³
	collectivité 29 € 0,83 €/m³ €/m³ € 1,1607 €/m³ €/m³ redevances 5,5 % 0 €/m³ 0,23 €/m³ 0 €/m³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

			/ todado do timo divedator o
Les	s délibérations fix	ant les dif	férents tarifs et prestations aux abonnés pour le seréte e sont les suivantes :
	Délibération du	//	effective à compter du// fix ant les tarifs du service d'eau potable
	Délibération du	//	effective à compter du/ fixant les frais d'accès au service
	Délibération du	//	effective à compter du/ fixant
>	Délibération du	/ /	effective à compter du / / fixant

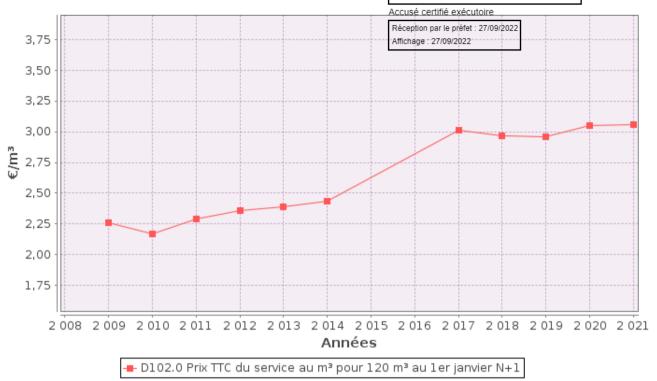
2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120~\text{m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %			
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle	29,00	29,00	0%			
Part proportionnelle	99,60	99,60	0%			
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	128,60	128,60	0%			
Part du délégataire (et	n cas de délégation de s	ervice public)				
Part fixe annuelle	51,79	53,27	2,9%			
Part proportionnelle	139,28	144,38	3,7%			
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	191,07	197,65	3,4%			
Taxes et redevances						
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	0,00	%			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%			
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	%			
Autre :	0,00	0,00	%			
TVA	19,10		%			
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	46,70		%			
Total	366,37		%			
Prix TTC au m ³	3,05	3,06	0,3%			





ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Cleppé		
Poncins		

Les volumes consomme	és sont relevés a	vec une fréquence :
		annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
La facturation est effect	tuée avec une fro	équence :
		annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
Les volumes facturés au	u titre de l'année	e 2021 sont dem ³ /an (m ³ /an en 2020).
•		volué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de mentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022 Affichage : 27/09/2022



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	162 152	141 530	

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	223 498	206 052	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 347 582 € (385 650 € au 31/12/2020).

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2021
Microbiologie	13	0	13	0
Paramètres physico-chimiques	15	0	17	7

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux\ de\ conformit\'e = \frac{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es - nombre\ de\ pr\'el\`evements\ non\ conformes}{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	58,8%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont configuration par le préfet : 27/09/2022 Réception par le préfet : 27/09/2022 Affichere : 37/09/2023

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA	ux		I
(15 points)		1	
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98,16%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	99,84%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET			(
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on		A et B)	1
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	I	115

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

Réception par le préfet : 27/09/2022 Affichage : 27/09/2022

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

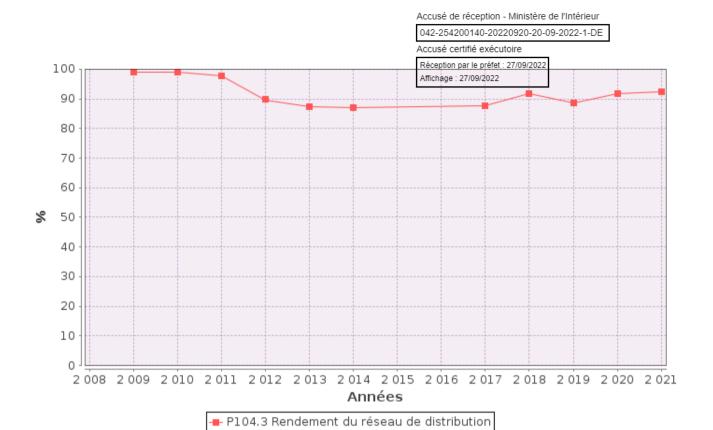
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

rendement du réseau =
$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution =
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	91,8 %	92,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	6,33	6,12
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	82,6 %	82,7 %



3.3.2.

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$indice linéaire des volumes non comptés = \frac{V_4 - V_7}{365*linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,7 m³/j/km (0,8 en 2020).

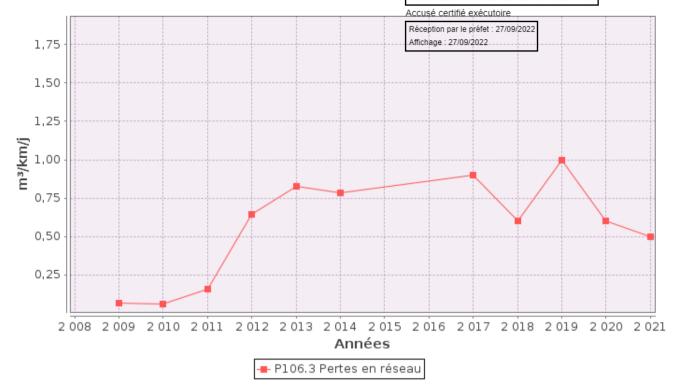
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 0,5 m³/j/km (0,6 en 2020).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2020	2020	2020	2021
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, ____ km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-254200140-20220920-20-09-2022-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022 Affichage : 27/09/2022

Arrêté préfectoral

Dossier déposé en préfecture

50%

60%

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder $10 \mu g/l$. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements	848	878
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

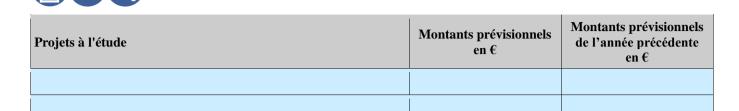
		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		530 705	511 640
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	18 176	19 064
	en intérêts	26 022	25 022

4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 76 754 € (90 358 € en 2020).

4.5. Présentation des projets à l'étude en Acqué en l'étude en Réception par le d'admédiorer la qualité du service à l'usager et les performances en vironnementales du service



4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des la la cate urs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 616	1 670
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	3,05	3,06
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	58,8%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	91,8%	92,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0,8	0,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,6	0,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0